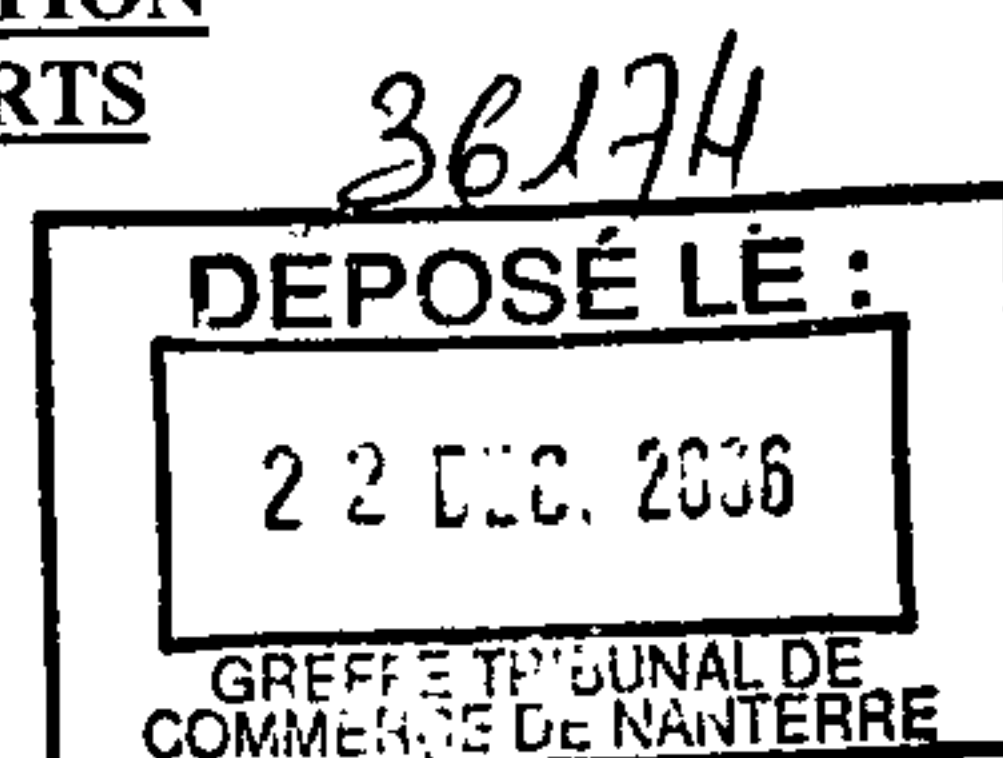


REQUÊTE déposée sous le n° 06 02450

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUÊTE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

LA REQUERANTE:



La société **DELOITTE**, société anonyme au capital de 16.330.000 Euros, dont le siège social à Neuilly-sur-Seine (92200) – 185, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 434 209 797, représentée par Monsieur Jean-Paul Picard, en sa qualité de Directeur général.

2013/184

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

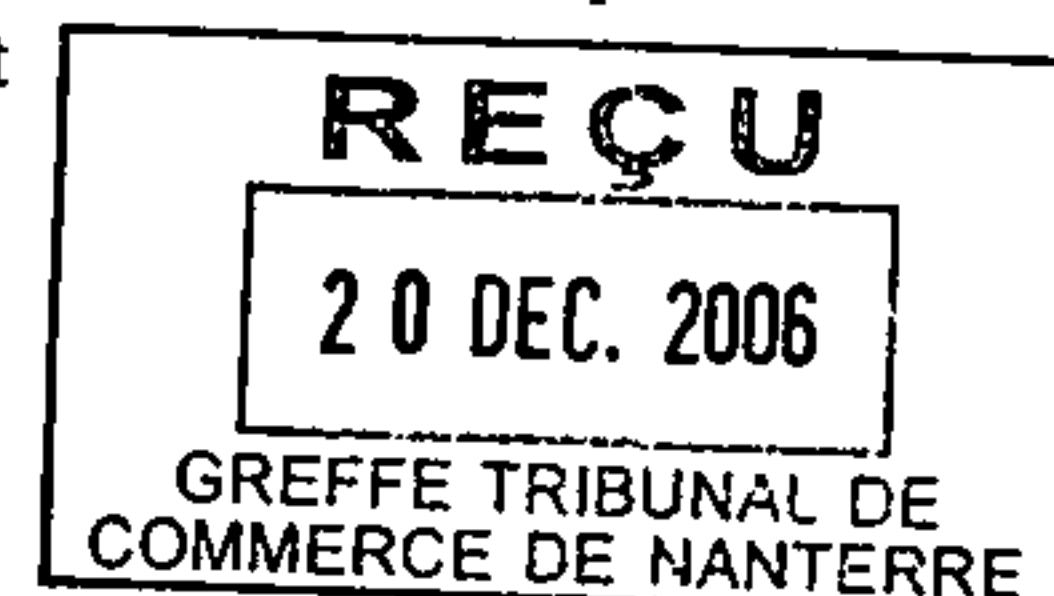
Le groupe BDO Marque & Gendrot dont la société Janny Marque Futur, société anonyme au capital de 27.930.760 Euros, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 388 460 263, dont le siège social est à Paris (75015) – 23, rue de Cronstadt, est la holding (« JMF » et, avec les sociétés détenues directement ou indirectement par JMF, le « Groupe JMF ») a pour activité en France d'une part l'expertise comptable et d'autre part l'audit et le conseil. Son capital est composé de 2 793 076 actions (les « Actions JMF »).

Deloitte Touche Tohmatsu est un réseau international, spécialisé dans le commissariat aux comptes, l'audit, l'expertise comptable et le conseil. Les activités en France du réseau Deloitte Touche Tohmatsu sont exercées au travers des sociétés du groupe Deloitte (commissariat aux comptes, audit et Conseil), des sociétés du groupe In Extenso (expertise comptable) et de la société Taj (cabinet d'avocats).

Les actionnaires de JMF, Deloitte et In Extenso ont acquis la conviction qu'ils partageaient une vision commune de l'évolution de la profession, d'une part, et de l'intérêt qu'il y aurait à envisager un rapprochement de leurs activités, d'autre part.

Dans ce cadre, Deloitte, In Extenso et les actionnaires de JMF ont conclu un protocole d'accord en date du 21 juillet 2006 aux termes duquel sont définies les conditions et modalités de rapprochement des deux groupes. Il est prévu notamment que le rapprochement se réalise par :

- l'apport d'une certaine quotité d'Actions JMF, (i) soit à Deloitte et SFIEN dans le cas où l'actionnaire JMF a pour activité le commissariat aux comptes ou le Conseil et est donc destiné à devenir un associé de Deloitte, (ii) soit à une société régionale faisant partie du Groupe In Extenso, dans le cas où l'actionnaire de JMF a pour activité l'expertise comptable et est donc destiné à devenir un associé d'In Extenso ; et



- la cession du solde de leurs Actions JMF par les actionnaires de JMF à Deloitte.

Dans cette perspective, les actionnaires de JMF ayant une activité de commissaire aux comptes ou de Conseil dont la liste figure ci-dessous et la requérante ont établi les principales modalités de l'apport de leurs Actions JMF, représentant environ 8 % du capital de JMF. L'apport des Actions JMF serait rémunéré, sous réserve de l'approbation dudit apport par les actionnaires de Deloitte, par l'émission d'actions nouvelles de Deloitte.

L'assemblée générale du Bénéficiaire destinée à rémunérer les apports objet de la présente requête se réunira dans le courant du premier trimestre 2007.

Les caractéristiques principales des personnes concernées par cette opération sont les suivantes :

1. Les Apporteurs

- 1.1 **Monsieur Joël ASSAYAH**, demeurant 1 bis rue Volta, 92800 Puteaux.
- 1.2 **Monsieur Gabriel ATTIAS**, demeurant 17 rue Albert Bayet, 75013 Paris.
- 1.3 **Monsieur Jean-Pierre AWIDA**, demeurant 25 rue du Hameau, 75015 Paris.
- 1.4 **Monsieur Jean-Claude BERRIEX**, demeurant 6 rue Charpentier, 92340 Bourg la Reine.
- 1.5 **Monsieur Philippe CANEL**, demeurant 123 rue de la Tour, 75116 Paris.
- 1.6 **Monsieur Laurent CHEYNET**, demeurant 168 rue de Javel, 75015 Paris.
- 1.7 **Monsieur Jean-Philippe FERY**, demeurant 80 rue de l'Abbé Carton, 75014 Paris.
- 1.8 **Monsieur Patrick FOULON**, demeurant 5 rue Hippolyte Polin, 60410 Verberie.
- 1.9 **Madame Catherine FRESNE**, demeurant 80 rue de l'Abbé Carton, 75014 Paris.
- 1.10 **Monsieur Philippe GAUGUIER**, demeurant 2 avenue de l'Europe, 92270 Bois Colombes.
- 1.11 **Monsieur Alain GUINOT**, demeurant 22 chemin des Montquartiers, 92130 Issy les Moulineaux.
- 1.12 **Monsieur Léon LAULUSA**, demeurant 35 rue des Morillons 75015 Paris.
- 1.13 **Monsieur Thomas MALESYS**, demeurant 78 boulevard des Etats-Unis, 78110 Le Vesinet.

1.14 **Monsieur Pierre MARQUE**, demeurant 5 rue Tolstoï, 92130 Issy les Moulinaux.

1.15 **Monsieur Frédéric NEIGE**, demeurant 80 rue Lauriston, 75116 Paris.

1.16 **Monsieur Laurent ODOBEZ**, demeurant 18 avenue Georges Pompidou, 92800 Puteaux.

1.17 **Monsieur Oliver PETIT**, demeurant 8 rue François Desprez, 92140 Clamart.

1.18 **Monsieur Pascal REMBERT**, demeurant 7 rue des Selliers, 94440 Marolles en Brie.

1.19 **Monsieur Mahamadou SAKO**, demeurant 27 rue de la Gerbe d'Or, 78114 Magny les Hameaux.

1.20 **Monsieur Patrick VIGUIE**, demeurant 23 rue Jean Mermoz, 94170 Le Perreux.

2. Deloitte (Bénéficiaire)

Identité

- Société anonyme au capital de 16.330.000 € composé de 32.660 actions de 500 € de valeur au pair chacune.
- Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.
- Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 434 209 797.

Ayant pour activité

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, holding du groupe Deloitte.

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Amadou RAIMI.

Commissaires aux comptes-titulaires

1/ Monsieur Jean-Pierre Le Bris
4, rue Mugnier
78600 Maison Laffitte.

2/ Commissariat Audit Contrôle
RCS 389 630 559
6, avenue de Madrid
92200 Neuilly-sur-Seine.

Commissaires aux comptes suppléants

1/ Monsieur Jean Cornet
105 rue de Paris
54440 Herserange.

2/ Monsieur Albert Abehssera
75 avenue Simon Bolivar
75019 Paris.

3. Janny Marque Futur (Société dont les droits sociaux font l'objet des apports)

Identité

- Société anonyme au capital de 27.930.760 € composé de 2.793.076 actions de 10 € de valeur au pair chacune.
- Siège social : 23, rue de Cronstadt - 75015 Paris.
- Immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 460 263.

Ayant pour activité :

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, holding du groupe BDO Marque & Gendrot.

Président du Conseil d'administration et Directeur général

Monsieur Pierre Marque.

Commissaires aux comptes titulaires

1/ Monsieur Christian Chapuis
15 rue Benjamin Franklin
78000 Versailles.

2/ EURL Dominique Ceccaldi
RCS 438 374 340
24 rue Debertrand
91410 Dourdan.

Commissaires aux comptes suppléants

1/ SARL Ducrest de Jenlis et Associés

RCS 411 807 316
15 rue Benjamin Franklin
78000 Versailles.

2/ FIGESTOR (SARL)
RCS 329 530 208
9 avenue Bugeaud
75116 Paris.

**C'EST POURQUOI L'EXPOSANTE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE
MONSIEUR LE PRESIDENT :**

De bien vouloir désigner, conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de commerce et des articles 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, un Commissaire aux apports chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur de l'apport en nature effectué par les Apporteurs au profit de la société Deloitte et d'établir le rapport mentionné auxdits articles.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

le 19 décembre 2006.



DELOITTE
Monsieur Jean-Paul PICARD

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE
Le Président

ORDONNANCE

2006O02450

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

M. de la Roche Salvie BRIET
32 bis rue Victor Hugo
92800 PUTEAUX

en qualité de



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers



Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce



Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 21.12.06
J.B. DRUMMEN

